

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION
LILLE. 184, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX:
ROUBAIX | Téléphone 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléphone 9-83
3, rue Fidèle Lehoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

SEXES à volonté

Un médecin allemand prétend avoir trouvé, après de laborieuses études et de patientes expériences de laboratoire, le moyen certain, infallible, d'avoir des enfants masculins ou féminins au gré des époux, au choix !

Si l'information est exacte, cette découverte va révolutionner le monde.



M. Alfred GIARD

M. Edmond FERRIER, le savant directeur de notre Muséum national d'histoire naturelle, écrit il y a quelques années : « La transmutation des métaux, que l'on tenait récemment encore pour folle, paraît aujourd'hui prochaine. La recherche de la détermination artificielle des sexes est chose incomparablement plus raisonnable. Si, jusqu'à présent, elle a seulement abouti à des succès partiels, ce n'est pas une raison pour nous décourager. »

« En croire les nouvelles venues d'Allemagne, l'événement n'a pas tardé à le démontrer. »

Depuis près d'un siècle, le grave problème de la production du sexe voulu préoccupe les biologistes, en France et à l'étranger.

Sans aguilier uniquement sur cette voie ses remarquables travaux, un éminent Nordiste, M. Alfred GIARD, né à Valenciennes en 1846, professeur d'histoire naturelle aux Facultés des Sciences et de Médecine de Lille, puis en Sorbonne, avait abordé et prospecté le terrain. Ses cours, ses ouvrages sur l'évolution des êtres organisés et la Génération abondent en curieux aperçus et sont féconds en précieux enseignements sur la question. A l'exemple de Lamarck et Darwin, il professait que toute la constitution des corps vivants est du domaine de la chimie, de la mécanique, de la physique.

Des expériences faites sur des animaux d'expérience, en vue d'obtenir le sexe désiré, ayant pleinement réussi, pourquoi n'en serait-il pas de même pour ceux de l'ordre supérieur, les êtres humains, d'identique composition organique ?

En 1912, un mémoire présenté à l'Académie des Sciences par le célèbre chirurgien Léon LABBÉ, montra les progrès réalisés dans ces recherches physiologiques et fit naître de fervents espoirs de prochain succès.

C'est aujourd'hui, à sure-ou, un fait acquis.

Le procédé consiste en certaines préparations chimiques, conjuguées avec des conditions spéciales d'alimentation. On le dit d'application facile et sans aucun danger pour la femme désireuse de l'employer. Il n'est pas encore tout à fait au point et exige des retouches, comme la radioactivité, mais le principe est trouvé et sa mise en pratique sera bientôt peut-être d'usage courant, à la portée de tous.

Si réellement elle se produit, cette nouvelle manifestation annonce du genre humain aura des conséquences sociales inouïes, d'une ampleur incalculable.

Elle permettra d'équilibrer dans les familles et les nations le nombre des garçons et des filles.

Plus sûrement que les conférences de Genève, cette bienfaisante découverte conduira au désarmement, par la suppression totale de l'armée territoriale des vieilles filles à marier.

Four excellente qu'elle puisse paraître, la faculté de fabrication des sexes pourrait amener des éléments de discordance dans les ménages, l'un des conjoints voulant un garçon, l'autre exigeant une fille. Dans ce cas, le mieux sans doute serait de s'assurer de deux.

Voici une critique possible du futur mode de reproduction. On objectera qu'une surabondance concertée ou une raréfaction préméditée de filles ou de garçons serait une nouvelle cause de la diminution de la natalité. Si une telle situation s'affirmait, un règlement d'administration, ou plutôt de semantologie publique, pourrait intervenir pour mettre fin à ce genre d'abus et établir, à l'équilibre stable des forces de reproduction.

Par sa nature, le sujet se prête à maintes observations et à des plaisanteries faciles, mais même si le secret de la formation sexuelle dans l'embryon n'était pas encore découvert, contraire à l'honneur de la Science de l'avoir recherché et d'en poursuivre l'étude sans relâche.

Elysée FOLVENT.

LA DÉFENSE DU MARCHÉ DU BLE

Le débat, renvoyé à la séance d'aujourd'hui doit prendre fin ce soir

Le Sénat a consacré sa séance d'hier à l'examen des projets relatifs au marché du blé.

Au nom de la Commission de l'Agriculture, M. Donon constate que depuis la fixation du prix minimum du blé, la cote s'est déjà relevée.

« Les agriculteurs, dit-il, sont résolus à exiger le prix de 115 francs, plus l'indemnité supplémentaire pour laquelle nous accepterons le chiffre proposé par la Commission des Finances de 1 fr. 50 par quintal et par mola. »

Il reste, poursuit M. Donon, à compléter la mesure prise par celles qui doivent améliorer les conditions du marché : meilleure utilisation de la récolte, interdiction provisoire d'importer, aménagement du commerce.

Le rapporteur montre qu'ainsi la combinaison des propositions de MM. Fernand David, Joseph Faure, Casses, et du projet gouvernemental, constituerait un statut de protection pour une production essentielle à notre pays.

Les propositions de la Commission de l'Agriculture

« Nous proposons donc, déclare le rapporteur, d'abaisser le taux de blutage, en prévoyant un contrôle et la dénaturation d'une partie du blé. Nous estimons nécessaire une suspension de l'admission temporaire, pour permettre l'écoulement des stocks. »

En outre, il faut organiser rationnellement la production et assainir le marché. Il faut d'abord connaître la superficie des surfaces emblavées, ainsi que le rendement de la production. La déclaration exigée des producteurs apparaît justifiée.

Le Ministre de l'Agriculture contrôlera les récoltes d'après 20 000 quintaux au moins. Des comités d'organisation et de contrôle de la production et du commerce des céréales seront constitués par département. Nous espérons que dans le Comité National, qui a été prévu, les agriculteurs ne sont pas représentés d'une façon suffisante ni réalisable.

Les méthodes actuelles d'établissement des cotations seront révisées. Aux cotations par places seront substituées des cotations régionales. Sur toutes les questions de prix, de stockage de reports et de dénaturation, le Comité sera consulté.

Le stockage régularisera le jeu de l'offre et de la demande et l'on prévoit des fonds spéciaux pour la constitution des coopératives de stockage.

M. Donon indique que le report reste prévu pour les années futures. Il déclare qu'en outre, il faudra, en même temps, restreindre l'importation des céréales secondaires et regrette que la Chambre n'ait pas retenu la taxe sur l'entrée du riz.

Le rapporteur accepte, par esprit de conciliation, l'exportation compensatrice du blé.

Quant aux moyens financiers, il estime que le chiffre de 400 millions prévu ne constitue qu'un minimum et propose, pour subvenir aux besoins, de recourir au principe d'une contribution agricole.

Enfin, M. Donon propose l'adoption d'un article additionnel de M. Victor Boret, permettant au Ministre de l'Agriculture de régler le prix, l'achat et l'emploi des céréales secondaires.

M. Boret conclut en réclamant le vote sans délai du texte de la Commission.

L'opposition de la Commission des Finances

M. Marcel Régnier, rapporteur de la Commission des Finances, signale les inconvénients des mesures proposées et demande que le prix minimum de 115 francs ne soit fixé que pour la récolte de 1933.

Il ajoute : « Au nom de l'unanimité de la Commission des Finances, j'ai le rude devoir, moi qui représente une région agricole éprouvée, de vous mettre en face des réalités. »

Le rapporteur rappelle ensuite les difficultés financières auxquelles le Trésor va bientôt être obligé de faire face. « Si nous suivons les suggestions qui nous sont présentées, nous serons amenés petit à petit à mettre à la charge de l'Etat un poids de plus en plus lourd. »

M. Caillaux déclare que la Commission des Finances ne consentira jamais à ce que l'Etat se porte acquéreur de la récolte du blé.

M. Caillaux insiste pour qu'il soit bien précisé que le régime envisagé est tout à fait transitoire et exceptionnel.

M. Canière, président de la Commission de l'Agriculture, fait ressortir la modestie du prix minimum fixé et demande la suppression, pendant trois mois, de l'admission temporaire aux agriculteurs, dit-il, estimant génératrice de fraudes.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

AUJOURD'HUI

Mercredi 28 Juin à trois heures

au fumoir du Grand-Théâtre

TIRAGE

de la LOTERIE de la PRESSE

Le Parisien Maurice ARCHAMBAUD a gagné hier l'étape "Paris-Lille" du XXVII^{me} Tour de France cycliste

C'EST A LOOS QUE LE VAINQUEUR S'EST SENTI DES AILES VICTORIEUSES
JUSQU'AU CROISÉ-LAROCHE OU IL ARRIVA AVEC 2 MINUTES, 32 SECONDES
D'AVANCE SUR LES BELGES L. LOUYET, J. AERTS G. LEMAIRE & G. REBRY

(DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL)

Nom d'un pétard ! Encore un peu je commençaient mon compte rendu sur la grande épreuve cycliste au grand air, ma bête, ma fol, d'une assez belle taille. Figurez-vous que j'allais vous le donner comme si le « Tour » avait débuté, comme les années précédentes, « A l'en-

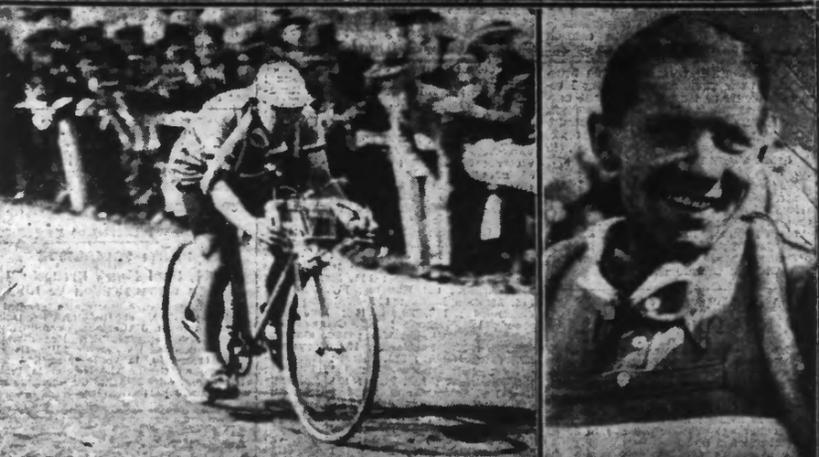
ter, en l'air avec les avions, attention soutenue sur les moindres faits et gestes des coureurs et des chauffeurs d'occasion, tout cela avec un café-crème et quelques sandwiches « dans le fusil », « A votre santé ! »

Mais qu'est-ce que cela peut bien vous

mol-même, je dirai simplement qu'ils furent magnifiques !

Et si vous aviez une impression marquée du scou de l'enthousiasme, c'est parce que, franchement, sincèrement, je l'ai ressentie.

J'admets que nous fûmes hier « à toute première » du drame sportif qui



EN HAUT : Une vue d'une partie de la foule à la tribune centrale de l'Hippodrome du Croisé-Laroché. — AU MILIEU : de gauche à droite : L'arrivée de Maurice ARCHAMBAUD ; à droite : Son sursaut de joie après la victoire. — EN BAS : de gauche à droite : Les belges LOUYET et AERTS, classés second et troisième.

C'est tellement affolant une épreuve d'une telle envergure qu'il est excusable de ne plus avoir la tête à soi. Pour vous faire une idée de ce que peut être la vie mouvementée du journaliste dans une semblable manifestation, notes simplement que le signataire a foulé l'asphalte parisien, frais, pimpant et rose dès quatre heures le mardi matin, qu'il s'est rendu auprès des dirigeants du journal organisateur, qu'il a vécu plus d'une heure durant les opérations de contrôle, tous les salamaheux précédant le cortège, qu'il a été presque botté dehors par une foule délirante et que la voiture le transportant au Vésinet est toutes les pelées du monde pour se frayer un passage et arriver au départ.

Et ce n'est pas tout ! Ce fut alors de Paris à Lille, une course cycliste, doublée d'une insupportable compétition automobile, où les embouteilles, les moteurs bémolés pour quelque 50 à 70 kilomètres, risquant l'accident grave pour eux et pour le prochain.

J'aime ça malgré tout, et c'est sans la moindre rancœur que je vous ai décrit un tableau de « martyre » qui n'a d'autre prétention que d'être une excuse.

Faut-il que je vous en tienne des excuses pour Messieurs les coureurs ? A quel bon ! Ils furent satisfaisants pour les uns, ordinaires pour les autres. Pour

au cours des prochaines étapes, aura pour cadre des décors plus désolants au point de vue physique s'entend, plus douteux pour ses acteurs. Cette randonnée vers le Nord fut un avant-goût, comme la suivante le sera d'ailleurs, que les compétiteurs s'ingénieront à rendre extrêmement intéressant.

Vous pourrez vous en rendre compte en lisant les détails techniques qui démontrent que les « héros » de la grande boucle ne sont pas des « rois » qui s'amuse à... « boulot ».

Le moyen horaire est d'ailleurs une indication, ou mieux une précision indiscutable. Que donne cette moyenne ? 33 kilomètres 500 ! « Enveloppes » dans votre mouchoir et songez si les hommes de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont musardé en remontant vers le Nord.

Lire, en deuxième page, notre nouveau feuilleton « L'ENFANT DES HALLES » par H.-J. MAGOG

LA « BANQUE DE VALENCIENNES » MISE EN FAILLITE

Le passif atteindrait plusieurs millions de francs

Depuis plusieurs jours le bruit circulait en ville et dans la région valenciennoise, que la société anonyme « Banque de Valenciennes », ancienne banque Desreumaux, ayant comme directeur M. Desreumaux, et dont le siège est 1, rue des Ursulines, à Valenciennes, se trouvait en « difficultés » et que des plaintes avaient été adressées à M. le Procureur de la République.

Nous étions au courant de ces faits, mais pour ne pas entraver l'action de justice, nous avions ajourné la publication de cette information.

Aujourd'hui, les faits viennent de se compliquer et nous ne sommes plus tenu à la même réserve.

En faillite

Dans sa dernière séance, le Tribunal de Commerce de Valenciennes prononça, à la requête de M^{re} André Casteur, la faillite de la Banque de Valenciennes.

C'est à la demande de plusieurs clients de la « Banque Valenciennaise », qui avaient confié leurs intérêts à M^{re} Casteur, que le Tribunal de Commerce prit semblable décision et désigna M. Casteur, comme juge-commissaire, et MM. Bouquieu et Malaquin comme syndics.

Cette nouvelle, dès qu'elle fut connue, amena plusieurs clients de la Banque Valenciennaise à déposer plainte au Parquet de Valenciennes, contre M. Desreumaux. En effet, les plaignants reprochaient au directeur d'avoir reçu des titres qu'il devait convertir. Ces derniers furent adressés au siège social, à Paris ; argent de sa bourse fol. M. Desreumaux a déposé, à son tour, entre les mains de M. le doyen des Juges d'Instruction de la Seine, une plainte contre MM. Bérôt et Duthillon, administrateurs de la Banque de Valenciennes, dans laquelle il a censuré avoir conservé les titres de ses clients. L'affaire est actuellement entre les mains du substitut, chargé de la section financière du Parquet de la Seine.

400 victimes

Quant à présent, le Parquet de Valenciennes n'a pris aucune décision vis-à-vis de M. Desreumaux ; les plaintes qu'il reçoit sont classées et l'on dit que le passif atteindrait plusieurs millions ; un inventaire a été effectué à la Banque de Valenciennes ; les victimes seraient au nombre de 400 ; presque toutes appartenant au monde catholique où M. Desreumaux comptait de nombreuses relations ; des établissements charitables auraient été également victimes de cette banque.

L'affaire va se poursuivre activement et nous tiendrons nos lecteurs au courant des décisions qui ne sauraient tarder à intervenir.

Créée en 1888 et « La Société Moderne » d'économies et d'organisation financières » ayant son siège à Paris, la banque Desreumaux avait reçu le titre de « Banque de Valenciennes » et son expropriation devait en assurer la garantie pendant cinq années consécutives. Au mois de novembre dernier, une personne de la ville acheta à la « Banque de Valenciennes » 18.000 francs de rente à 1/2 % ; les fonds et l'intérêt furent transmis à Paris ; le titre, qui pouvait être délivré à partir du 1^{er} mars ne fut pas fourni ; les réclamations ne donnèrent aucun résultat, d'où faillite, prononcée par défaut de la Banque de Valenciennes.

Les fonds et titres qui se trouvaient dans le coffre-fort furent saisis et le 17 juin les syndics les trouvèrent chez MM. Bérôt et Duthillon, de Paris, avaient constitué un « syndicat » qui reçut l'adhésion de nombreuses personnes de la région ; elles lui apportèrent, confiant près de 1.500.000 francs qui devaient rapporter de « gros bénéfices ».

Mais on ne sait ce qu'est devenue cette fameuse somme et on ignore, quant à présent la situation du siège central.

UNE CAMIONNETTE TOMBA DANS UN RAVIN EN ITALIE

Une camionnette qui reconduisait à Palencia un groupe d'excursionnistes, a capoté dans un ravin, et ses occupants dans un ravin. Une fillette de 13 ans a été tuée et quatre voyageurs très grièvement blessés.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE :

Le temps qu'il fera ! Est-il possible de le prévoir ? — Un roman cinéma : Ame de clown. — La vie du cinéma : Soirées d'Hooleywood. — Rions un peu ! Horoscopes des personnes nées en juillet. — Son capitaine Petit Courrier des Lectrices. — Propos et modaux. — Jeux d'esprit. — Ses petites enquêtes. — Au fil des jours. — Fantaisies, etc.

Voilà également ses photos d'actualité : Un peu de sport quotidien. — Le Fête des Roses à Arras. — Un coup d'œil sur la mode. — Mariage de prince. — Le championnat automobile des Artistes Parisiens. — Un ami des bêtes. — Les plaisirs de l'été, etc.

Voir dans ce numéro le début de DEUX SPLENDIDES ROMANS

L'HOMME DU COFFRE par Nigel WORTH

L'AME DE PIERRE par Georges OHRNET

le numéro de 16 pages : 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

APRÈS LE CRIME DU BOULEVARD BIGO-DANEL, A LILLE

Interrogé par M. Glorian Kovalczick nie effrontément

Maintenant qu'on tient les coupables du crime dont fut victime la cabaretière lilloise, la parole est à l'instruction, cependant que continue l'enquête de la sûreté de Lille et de la brigade mobile.

Ainsi, tandis que M. Sabaterie, chef de la sûreté, s'apprête à remettre au juge instructeur le dossier parfaitement com-



Michel KOVALCZICK, sortant de la voiture cellulaire pour se rendre au cabinet du juge

plet de l'affaire, tandis que M. Gérard Lefebvre, inspecteur principal de la 3^e brigade mobile, recherche, le long de la côte, aux environs de Paris-Plage, Juliana, la maîtresse de Zukovlacks, le Polonais Michel Kovalczick a été interrogé, hier après-midi, deux heures durant, par M. Glorian, Juge d'Instruction.

Koval le Bossu a bonne mémoire

M. Glorian ne détiendrait encore pas tout le dossier de l'enquête menée par M. Sabaterie. Il n'a donc pas interrogé Kovalczick sur le fond. Il a fait seulement un premier sondage. Il a voulu se rendre compte exactement du système de défense préconçu par l'accusé dans le silence des prisons.

Kovalczick a pensé qu'il était imprudent de changer quelque chose de ses explications qu'il a eu l'occasion de fournir à l'inspecteur Lefebvre la nuit de l'arrestation. Koval le Bossu est un finaud. Il s'est fort bien souvenu des balivernes racontées par lui-même. Il a décidé de les respecter et il les a répétées.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

CHRONIQUE FISCALE

CONTRIBUABLES !

profitez de l'amnistie fiscale pour vous mettre en règle

Les difficultés budgétaires actuelles jointes aux récents scandales de la banque de Bâle ont ému le Parlement à envisager des mesures spéciales en vue d'une répression énergique de la fraude fiscale.

C'est ainsi que l'effectif des agents de contrôle a été augmenté. Les vérifications des « comptabilités industrielles et commerciales » sont prévues à une cadence plus accélérée, ainsi qu'un contrôle plus efficace des déclarations diverses (déclarations de revenus, déclarations des sociétés, etc.).

Devant l'imminence de ces investigations multiples et minutieuses, il apparaît opportun de signaler à nos lecteurs l'amnistie fiscale votée le 31 Mai 1933 et permettant aux contribuables, en défaut, de souscrire des déclarations complémentaires ou rectificatives sans aucune pénalité.

L'article 77 de cette loi dispose, en effet, que ne donneront lieu ni à pénalités fiscales, ni à poursuites correctionnelles, les insuffisances ou omissions réparées avant le 1^{er} Juillet 1933.

L'amnistie ne s'applique qu'aux déclarations spontanées. Elle ne s'étend pas, par conséquent, aux insuffisances déjà découvertes par l'administration et ayant fait l'objet d'une proposition de redressement régulièrement notifiée au contribuable ni à celles pour lesquelles des poursuites judiciaires ont été engagées.

Ces déclarations spontanées pourront être faites non seulement pour l'année 1933 mais encore pour toutes les années antérieures pour lesquelles le droit de reprise n'est pas expiré (3 ans pour les Contributions directes et indirectes ; 2 ans pour l'Enregistrement).

Elles pourront s'appliquer :
1^o Aux impôts cédulaires (impôts sur les bénéfices commerciaux, non commerciaux et impôt général sur le revenu) et seront adressées dans ce cas, au Contrôleur des Contributions directes.

2^o A l'impôt sur le chiffre d'affaires, et adressées à la recette des Contributions indirectes.

3^o Aux déclarations d'Enregistrement (ventes, successions, locations verbales, déclarations des sociétés, avoirs à l'étranger), adressées au Receveur d'enregistrement.

Les intéressés devront amplement acquiescer les droits simples sans aucune pénalité ni majoration de retard.

FISCO.

Pour nos Lectrices : NOTRE PAGE FÉMININE EN CINQUIÈME PAGE

LIRE LA SUITE EN RUBRIQUE « SPORTS »